Envoyé en préfecture le 22/10/2021 Recu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID: 029-212900674-20211021-0106-DE

## REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

106/20

\_\_\_\_\_

EC/ALL

## COMMUNE DE GUERLESQUIN

\_\_\_\_\_

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance publique du 21 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

<u>Présents</u>: Éric CLOAREC; Christiane DUGAY; Éric LE SCANFF; Édouard TROLES; Hervé TILLY; Chantal COLLÉOU; Florent LE HERVÉ; Paul UGUEN; Françoise NORMAND; Cyrielle MOY; Annick LE GALL;

Marc LEFEVRE ; Rémy LE MEUR Absents : Laurence LE ROY-TASSEL ;

<u>Procurations</u> Laurence LE ROY-TASSEL donne procuration à Sonia FLOCH

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 15 octobre 2021

Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

**Objet**: Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'une des innovations amenées par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 porte sur l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG). Cette obligation concernait l'ensemble des collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Monsieur Le Maire précise que l'objectif général des LDG est de **déterminer les orientations Ressources Humaines (RH) de la collectivité**, et plus précisément :

- disposer d'orientations RH plus transparentes, plus claires et partagées avec les différents acteurs : Elus
  agents managers ;
- valoriser les ressources humaines et les parcours professionnels des agents ;
- développer des leviers managériaux : motivation perspectives de mobilité ou d'évolution des agents ...
- rendre l'action publique plus réactive et plus efficace ;
- avoir une politique collective des RH avec vision à moyen terme plutôt qu'une gestion individuelle au cas par cas;
- rendre attractive la Fonction Publique Territoriale avec une gestion plus moderne des RH;
- renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;
- favoriser les évolutions de carrières, les mobilités et les transitions professionnelles des agents publics (intra fonction publique et avec le secteur privé);

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil avoir également sollicité l'avis du Comité Technique du CDG 29 sur ce dossier. Un retour favorable à l'unanimité a été rendu sur le dossier de Guerlesquin.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'un rattrapage, ce dossier devant être mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Sans son adoption, les changements d'organisations, notamment sur la partie scolaire, les évolutions de postes et d'emplois ne peuvent avoir lieu.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021 Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité la mise en place des lignes directrices de gestion, de manière rétroactive, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour extrait conforme, Le Maire, Eric Cloarec